

Les armoiries des Franches-Montagnes

Autor(en): **Beuret, Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **45 (1931)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

er im Regiment Salis-Samaden diente, und als Sous-Aide-Major avec rang de Premier Lieutenant am 25. September 1792 mit dem Regiment in Arras lizenziert wurde. 1796 ist er Legationssekretär der Eidgenössischen Repräsentantschaft. Verschiedene Atteste aus der Revolutionszeit erzählen von den Plackereien und Schwierigkeiten der damaligen Verhältnisse; in einem Mémoire, seine Pensions- und Dienstverhältnisse betreffend, spricht er sogar von „persécution“ und „emprisonnement de son père“. Solches erklärt uns die Übersiedelung der Familie nach Luzern, die durch die Annahme des Bürgerrechts in einer luzernischen Landgemeinde (Horw) bekräftigt wurde. Ludwig Akermann wird bald nachher Oberstleutnant des I. luzernischen Elitenbataillons, Brevet datiert 18./VII./1806. Am 1. September 1811 schliesst er den Ehevertrag mit Helene Bessler von Wattingen und wird kurz nachher als Oberstleutnant entlassen „zufolge seiner Übersiedlung nach Altdorf“, der Heimat seiner Frau. Lange scheint der Aufenthalt daselbst nicht gedauert zu haben, denn schon 1815 erhält er einen Schutzbrief des Eidgenössischen Obersten für sein Haus und seine Familie in Stans; er wohnt dort im sogenannten „Löbli“. Sein Schwager Bessler schreibt ihm und seiner Schwester eine grössere Zahl Briefe (immer unter Verwendung der Partikel: von Akermann). Nach dem 1829 erfolgten Tode seiner Frau zog der kinderlose, offenbar sehr bewegliche Herr wieder nach Luzern, wo er bei seinem Schwager, Oberst Biemann im Grund wohnte und 1835 das Zeitliche segnete. *Er siegelte mit Nr. 29.*, einem stark abgenützten Silberpetschaft mit Ebenholzstock (im Bes. der Verf.). Sein Porträt besitzen die tit. Erben des Herrn Jost Meyer-am Rhyn, Luzern, ebenso die Petschafte Nr. 26, 27, 31 und 32.

Die fünf grossen Gipsabgüsse, No. 33—37, wurden von Herrn Staatsarchivar Dr. Durrer für diese Arbeit zur Verfügung gestellt; ihm und den Besitzern der Siegelpetschafte spreche ich für das freundliche Entgegenkommen meinen verbindlichsten Dank aus.

Les armoiries des Franches-Montagnes

par JOSEPH BEURET.

Notre distingué compatriote jurassien, feu M. le conseiller national Folletête, alors Conservateur des archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy, a consacré dans les *Archives héraldiques* de 1895 (page 41) une étude documentée aux armoiries du district des Franches-Montagnes dans le canton de Berne, au sujet de la détermination desquelles une sorte d'incertitude n'a cessé de régner. Cette incertitude subsiste si l'on s'arrête un instant aux exhibitions de drapeaux et bannières faites au cours des manifestations patriotiques ou arborés dans les cérémonies officielles. Et elle se confirme par la diversité des sceaux apposés sur les documents ou sur les actes officiels se rapportant à la vie administrative

du pays, dont la variété des armoiries augmenterait la confusion si par des faits précis on ne pouvait en établir la cause et en expliquer l'origine. C'est ce que nous allons tenter de faire.

Le district actuel des Franches-Montagnes s'allonge sur un rectangle d'environ 30 kilomètres entre la métropole horlogère suisse La Chaux-de-Fonds, ou plus exactement entre le village des Bois, et Glovelier dans la vallée de Delémont, pour s'étendre sur une largeur moyenne de 15 à 18 kilomètres entre la vallée du Doubs et le vallon de St-Imier. Cette partie du pays restée, longtemps peu habitée, formait jadis une vaste forêt vierge. Les premiers venus dans la région vivaient

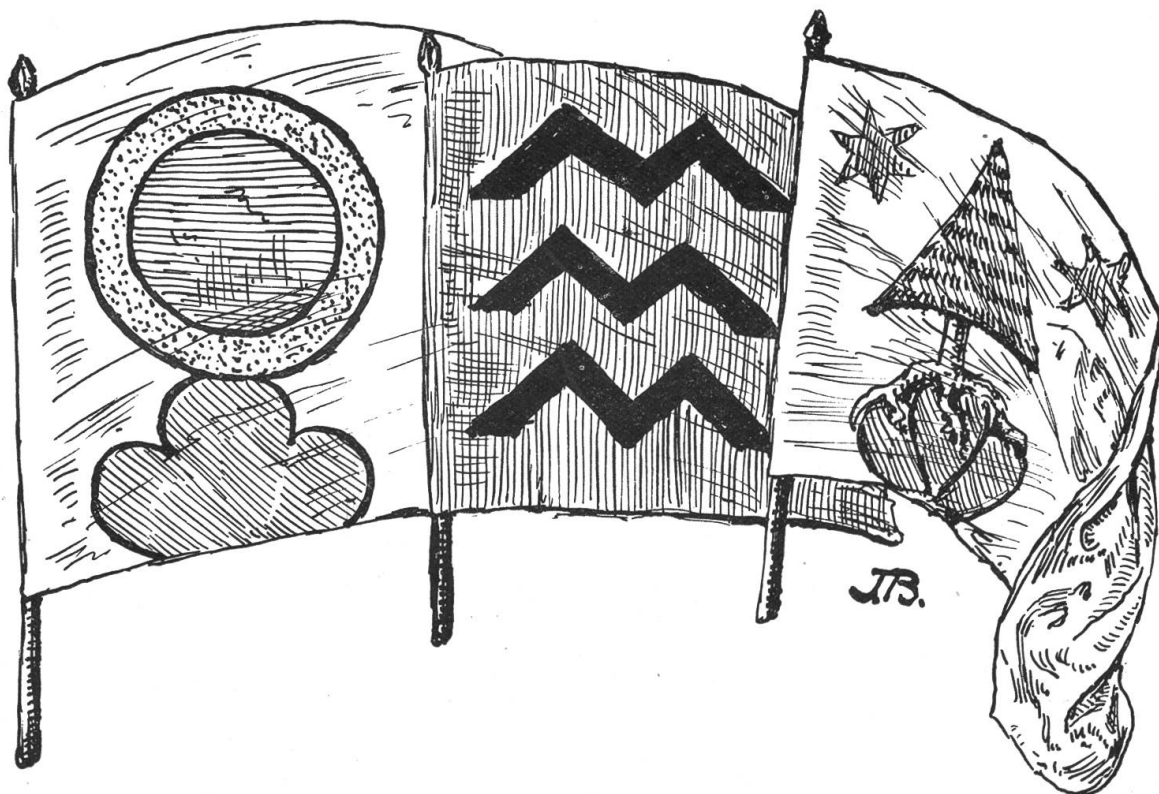


Fig. 38.

Fig. 39.

Fig. 40.

cachés ou dissimulés dans des masures terrées, ressortant à peine du sol, afin de se garer des animaux sauvages qui pullulaient dans ces épais bois. La colonisation régulière ne remonte qu'à la publication de la «Charte des franchises» octroyées aux Colons qui iraient s'établir sur ce haut plateau. Cette charte mémorable date du 17 novembre 1384, et elle eut pour effet de faire venir dans la contrée de nombreuses familles alsaciennes et comtoises. Les premiers colons ne disposant que d'outils très rudimentaires devaient, pour parvenir à s'établir en ces lieux, se faire jour et place par le feu, dans la vaste forêt de sapins. Des noms de villages comme les Breuleux (Brandisholz) Les Enfers, attestent de cette allégation, tandis que pour d'autres de ces villages leur dénomination rappelle ces temps lointains, tels Les Bois, le Boèchet, Le Noirmont, Les Emibois, etc. Si les colons se multiplièrent assez rapidement malgré l'altitude élevée (près de 1000 mètres) de ce plateau, c'est que les franchises dont bénéficiaient les arrivants étaient appré-

ciables. Elles se sont maintenues à travers les siècles sous la forme de divers droits spéciaux au pays, qui aujourd'hui encore subsistent et sont confirmés par les actes de classification des biens communaux et les règlements de bourgeoisie mis en harmonie avec la législation cantonale.

Dans cette même région du district des Franches-Montagnes, dénommée tour à tour par les scribes de la Cour de l'Evêché de Bâle: ... notre Montagne des Bois, ... Freiberg ... Freyberg ... Freyenberg — Freienberg — ..., il existait déjà au XIV^e siècle deux petites seigneuries, celle de Spiegelberg (Miremont ou Muriaux) et celle de Franquemont (Goumois).



Fig. 41.

Les nobles de Spiegelberg¹⁾ possédaient sur le point culminant de la montagne de Muriaux, sur une chaîne abrupte qui descend vers la vallée du Doubs, un château-fort dont quelques derniers vestiges, les débris d'une porte et d'une tour carrée s'attachent désespérément au faite des rochers surplombant l'abîme. Le château nommé dans les documents des XIV^e et XV^e siècles: *Castellum de Murialx*, *Mirival*, ou *Murival*, ne disposait en plus de son emplacement que de quelques terres voisines situées sur le territoire de la commune de Muriaux. Des faiseurs de légendes, il y en a eu de tous les temps, ont baptisé ce château: «château des Sotsmaîtres» pour en déduire que le gouvernement des Sires de Spiegelberg était dur et inhumain. Il peut y avoir de sots maîtres qui ont des châteaux et il y en a aussi qui n'ont pas de château, mais au cas particulier l'historiette inventée de toutes pièces est démentie aisément. Les rochers sur lesquels s'élevait jadis le château de Spiegelberg sont géographiquement désignés sous le nom «Les

¹⁾ Auguste Quiquerez, dans l'Histoire manuscrite des châteaux de l'ancien Evêché de Bâle, donne un plan du château du Spiegelberg et deux croquis des ruines subsistantes vers la moitié du XIX^e siècle. Ce manuscrit se trouve aux archives de l'Etat de Berne.

Sommètres» et ce genre de dénomination se retrouve assez fréquemment dans le registre foncier du district comme dans les plans communaux pour désigner un sommet. Un jeu d'orthographe permettait donc aisément de créer une légende en transformant Sommètres (de sommet) en Sots-mâîtres.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, ainsi que du reste le précise M. Folleté, le château de Spiegelberg ou de Muriaux¹⁾ passa au domaine des évêques de Bâle et il en faisait partie en 1384, l'année même de la publication de la Charte de franchises du pays. La famille de Spiegelberg était donc vassale de l'Evêché.

A la même époque et dans le voisinage immédiat du Spiegelberg se trouvait le château ou la forteresse de Franquemont et la seigneurie de ce nom. Elle comprenait le vallon de Goumois, depuis le pied des rochers des Sommètres jusque

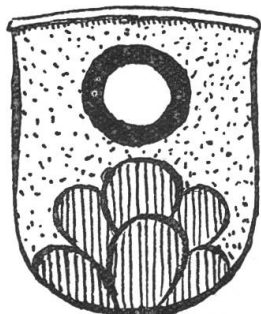


Fig. 42.



Fig. 43.

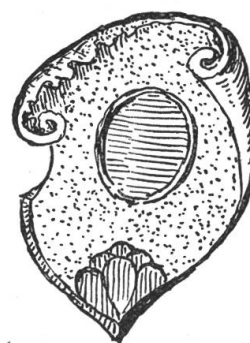


Fig. 44.

vers la Goule, Heurtière, le village de Goumois, la Vauchotte, la Verteherbe, Vautenaivre, Cernier d'Ambray, Belfonds et le Theusseret. On y comptait cinq moulins, plusieurs «raisses» et des revenus appréciables²⁾. Après Claude de Franquemont son successeur Nicolas de Gilley érigea la petite seigneurie en baronnie et s'octroya le droit de battre monnaie . . . , sa monnaie de mauvais aloi . . . passait pour ce que l'on dénomme vulgairement de la «monnaie de singe». — Claude de Franquemont portait de gueules à deux bars adossés d'or, tandis que Nicolas de Gilley blasonnait d'argent au chêne arraché au naturel, motif qui se retrouve sur ses monnaies fort rares.

La seigneurie de Franquemont fut pour les évêques de Bâle une source d'ennuis; finalement à la suite d'un long et interminable procès intenté par eux au duc de Wurtemberg-Montbéliard qui s'en était rendu acquéreur par surprise, elle devait leur faire retour après intervention devant la Cour de Wetzlar³⁾. Enfin

¹⁾ La famille Mérian de Bâle cherche son origine précisément parmi les châtelains du château des Muriaux. En patois on dit Mérià, d'où on aura fait: Mériā et puis Mérian (voir Histoire de la fondation Mérian à Bâle).

²⁾ Parmi ces revenus figuraient la cire, la pêche et la chasse. Des fresques sur la maison dite «le Tribunal de la Baronnie de Franquemont à Goumois» attestent que les loups, les cerfs et l'ours furent tués en ces lieux en 1786.

³⁾ Les documents du procès de la Cour de Wetzlar se trouvent aux archives de Stuttgart. Voir sur la Seigneurie de Franquemont et le Vallon de Goumois, l'étude de J. Beuret-Frantz: Actes Société d'Emulation et Imprimerie A. Guimaitre, Saignelégier.

sur le territoire de ce même district, la terre prenant limite à celles de Franquemont, pour atteindre les bois des Pommerats, Malnuit, et se continuer sur Lobschez-Soubez, dépendait de la seigneurie voisine de Montjoie. Plus loin, le bas-plateau avec St-Brais et le Clos du Doubs se trouvaient sous la juridiction de la Prévôté de St-Ursanne, tandis que les terres situées au nord étaient limitées par les possessions des abbayes de Bellelay et des chapitres de Moutier-Grandval et St-Imier.

La partie de pays qui se trouvait libre et située au centre de ces seigneuries et domaines ecclésiastiques est précisément celle qui avait nom de Franche-Montagne des Bois¹⁾. Les châtelains du pays résidèrent un peu plus d'un siècle au château de Muriaux, puis ensuite quatre siècles à Saignelégier.

D'emblée il apparaîtrait que les armoiries du pays ne sauraient être autres que celles symbolisant d'une façon caractéristique la nature de la Franche-Montagne des Bois, et non celles des vassaux qui furent au bénéfice des fiefs de l'Evêque de Bâle, pas plus que celles des nobles châtelains appelés à administrer ce pays. Le blason d'argent au sapin arraché au naturel, soutenu de trois coupeaux de sinople et accosté de deux étoiles de gueules, n'est-il pas le plus significatif pour un pays couvert, aujourd'hui encore, de sapins plusieurs fois séculaires, et ces mêmes armoiries ornant le sceau officiel des notaires en 1605, n'établissent-elles pas historiquement que l'administration du pays avait ses armoiries propres et non celles des seigneurs-châtelains. Le sceau officiel de la châtellenie de la Montagne des Bois était aussi du même modèle comme nous le verrons dans la suite.

*

L'admirable cortège historique qu'organisa le canton de Berne à l'occasion du Tir fédéral d'Aarau en 1924 avait fait une place spéciale aux régiments et aux soldats de l'Evêché de Bâle. Parmi les divers groupes figuraient des nobles de la cour du Prince, suivis de vassaux et des bannières de l'évêché et des divers bailliages. L'album illustré du peintre-héraldiste R. Münger (éd. A. Francke, A.-G., Berne, 1924) représente les armoiries des Franches-Montagnes: *d'argent, à un miroir d'azur bordé d'or, appuyé sur trois montagnes de sinople* (fig. 38).

Ce drapeau est simplement la copie des armoiries peintes sur la frise de l'Hôtel de Ville de Berne, siège du parlement bernois (fig. 41), tandis que le calendrier monumental des Princes évêques de Bâle, gravé par les frères Klauber d'Augsbourg (Musée Historique de Berne, Musée Jurassien, Delémont) apporte une variante: l'écusson Franches-Montagnes (Frienberg) est *«d'argent au miroir d'azur reposant sur six monts de sinople»* (fig. 43); d'autre part, le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1926, vol. III, indique *«d'or à un miroir d'argent bordé de sable, appuyé sur six montagnes de gueules posées trois et trois²⁾»* (fig. 42), alors que le titre du supplément du journal «Le Jura» de Porrentruy, «le Jura du Dimanche», 1904), modifie le miroir seulement qui est d'azur bordé d'argent (fig. 44).

(à suivre.)

¹⁾ Après la Révolution, les domaines seigneuriaux situés sur la rive droite du Doubs furent incorporés au Département du Montterrible; puis en 1815 à la Suisse et au canton de Berne pour former le district actuel des Franches-Montagnes.

²⁾ Trouillat détermine de la même façon les armoiries de la branche jurassienne des nobles de Spiegelberg.